



La Commission départementale apnée du Comité départemental des Hauts-de-Seine organise sur la saison 2020-2021 un cursus de formation : « **Apnéiste Confirmé en Eau Libre** » (ACEL).

Conditions de candidature

Être titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.

Être âgé d'au moins 16 ans (autorisation du responsable légal pour les moins de 18 ans).

Être titulaire de la carte d'Apnéiste ou de la carte Apnéiste en Eau Libre de la F.F.E.S.S.M.

Être en possession de la carte de RIFAA.

Être en possession d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'apnée (CACI) établi par tout médecin.

L'ensemble des conditions de candidatures est à satisfaire dès le début de la formation d'Apnéiste Confirmé en Eau Libre, à l'exception du RIFAA qui peut être intégré au cursus de formation.

Présentation du cursus

Formation théorique – Cours et examen

Compte-tenu des conditions sanitaires actuelles, les cours théoriques seront réalisés sous la forme de conférences TEAMS. Les candidats recevront dans la semaine précédant chaque conférence le code d'accès pour rejoindre la conférence. Le support pédagogique de chaque conférence sera disponible sur le site internet du CODEP 92. Les candidats recevront un code leur permettant d'accéder à la bibliothèque pédagogique de leur cursus.

Calendrier

Vendredi 27 Novembre 2020 – 19h30 à 21h30 : MFA, réglementation et FFESSM (conférence commune avec les candidats AEEL)

Mardi 15 Décembre 2020 – 19h30 à 21h30 : Physique, physiologie et accidents

Mercredi 13 Janvier 2021 – 19h30 à 21h30 : Compensation

Mercredi 10 Février 2021 – 19h30 à 21h30 : Entraînement, compétition, juge

Samedi 20 Mars 2021 – 9h00 à 11h00 : Organisation d'une sortie en milieu naturel, cartes marines, météo, matelotage, matériel individuel et collectif

Mardi 13 Avril 2021 – 19h30 à 21h30 : Ecogestes, charte du plongeur responsable, biologie (conférence commune avec les candidats AEEL)

Samedi 29 Mai 2021 – 9H00 à 12H00 : Examen théorique suivi d'une présentation du corrigé

Entraînement piscine et examen

Les candidats s'entraînent dans leurs clubs respectifs.

Les épreuves d'examen en piscine seront réalisées **fin mai 2021** (date et lieu restant à déterminer en fonction du nombre de candidats)

Entraînement profondeur et examen

Les candidats s'entraînent dans le cadre des fosses et sorties en milieu naturel organisées par leurs clubs respectifs.

Des fosses pourront être organisées en petits groupes le jeudi à la fosse d'Antony et le samedi à Villeneuve la Garenne. Les candidats régleront directement leur séance via le site internet de la fosse correspondante.

Samedi 1 Mai 2021 – Toute la journée : Examen à la base fédérale de Beaumont-sur-Oise. Le coût de cette sortie, organisée par le CODEP, n'est pas comprise dans le coût d'inscription au cursus
Les épreuves d'examen ACEL pourront également se dérouler dans le cadre d'un des séjours d'une semaine organisés dans ***les Pouilles (Italie) en juin, juillet ou septembre 2021***. Les dates des séjours seront publiées en début d'année 2021. Le coût de ces séjours n'est pas compris dans le coût d'inscription au cursus.

Les formateurs

MEF2 ou MEF2 stagiaires, les formateurs possèdent une solide expérience de l'apnée acquise au sein des clubs d'Île-de-France. Ils ont tous organisés et/ou encadrés des séjours d'apnée en milieu naturel. Certains sont également compétiteurs et/ou juges en compétition d'apnée.